

Neuchâtel, le 10.2.96

Rapport des vérificateurs

Mesdames, Messieurs,

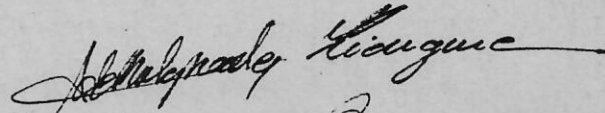
En exécution de votre mandat, nous avons examiné la reddition des comptes pour l'exercice du 01.01.95 au 31.12.95.

Les justificatifs qui nous ont été présentés concordent parfaitement avec la comptabilité, qui est très soigneusement tenue.

Cette année nous avons également pu, en accord avec la proposition des vérificateurs de l'année précédente, vérifier les comptes des commissions. Pour l'année prochaine, il serait préférable qu'ils soient joints à la convocation de l'A.G., avec ceux du Livre d'Or.

Au résultat de nos contrôles, nous vous proposons:

- 1) d'approuver les comptes au 31.12.95
- 2) d'en donner décharge au comité et au trésorier.

Les contrôleurs: Neuchâtel: 
Lausanne: 